

ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE NORD

B.P. 41 – 98860 KONÉ

Tél.: (687) 47 71 40 Fax: (687) 47 23 35
@: presidence@province-nord.nc

Koohnê le 17 avril 2020

## Communiqué du Président de l'Assemblée de la province Nord

Messieurs le Président du Gouvernement collégial de la Nouvelle Calédonie et le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie ont communiqué hier, jeudi 16 avril 2020, sur leur décision de lever le dispositif de confinement en Nouvelle Calédonie.

Jusqu'à cette date, la province Nord associée aux séances régulières d'échanges par visioconférence, a systématiquement ; et par nécessité de préserver une cohésion indispensable à la réussite de la protection de notre population d'un virus déjà largement présent à l'étranger ; soutenu toutes les décisions prises par ces autorités dans leurs domaines de compétences.

La décision de levée du dispositif de confinement annoncée hier, pour la première fois, laisse aux provinces du Nord et des Îles Loyautés d'en décider les modalités en ce qui concerne la scolarisation des enfants dans les établissements du premier degré.

Dans le sens du courrier adressé hier matin au Président du Gouvernement collégial de la Nouvelle Calédonie, le dispositif de confinement existant sera maintenu jusqu'au Dimanche 03 mai minuit; le personnel concerné par les établissements scolaires du premier degré ont été avertis par la DEFIJ; les enseignants poursuivront la continuité pédagogique auprès des élèves du Nord; et les maires des communes de la province Nord sont invités à une réunion d'information et de concertation, mardi 21 avril 2020 (14h00), sur les dispositions à convenir au-delà du 03 mai 2020.

La province Nord s'est conformée au dispositif de confinement parce que les autorités compétentes avaient annoncé le premier cas dit autochtone de contamination par COVID19, et la mise en place d'un dispositif de « protection » pour l'accès à la Nouvelle Calédonie. Je m'étonne de constater le nombre important annoncé de personnes à rapatrier dès ce week-end de la Métropole où le coronavirus continue de se répandre, alors que finalement aucune contamination autochtone n'aurait été avérée en Nouvelle Calédonie.

J'invite les agents de la province Nord à se rapprocher des différentes directions pour les modalités de reprise du travail dès ce lundi 20 avril 2020.

Je regrette que le membre du Gouvernement collégial de la Nouvelle Calédonie en charge de l'enseignement se soit autorisée à commenter de façon critique la décision que je viens de confirmer sur un secteur de compétence provinciale.

Enfin, je réitère mon appel à nos concitoyens à ne pas relâcher leur vigilance et à poursuivre leurs efforts face au coronavirus, conformément aux mesures sanitaires énoncées par le Gouvernement collégial de la Nouvelle Calédonie.

Paul NEAOUTYINE Président de la province Nord